

Reflet

**Brazzaville:
urgence d'une toilette**

Barrage d'Imboulou
**Première turbine
en 2009**



**Fin d'un cauchemar :
Route Owando-Makoua-Ouessou**

L'accomplissement d'une parole

Solidaires, conjuguons nos efforts

Le Congo est entré dans une mutation vertigineuse. De grands bouleversements sociaux s'opèrent sans discontinuer. Dans cette floraison d'actions, de réalisations et parfois même d'objections, la question majeure autour de laquelle tournent tous les enjeux reste le travail. Seul le travail nous permettra, aussi longtemps que possible, de rester debout dans la mêlée de l'histoire. D'aussi loin que je me souviens, seules les sociétés les plus entreprenantes, les plus solidaires, ont réussi à affronter et à surmonter les difficultés existentielles, pour tenter l'édification d'un modèle social favorable à tous. Les peuples qui refusent d'échafauder des plans pour leur propre avenir, en donnant un sens à leur mémoire, s'excluent de la définition de leur destin. Ils laissent à d'autres le soin de façonner le monde, d'inventer ou de pressentir les enjeux du futur. De fait, c'est en l'homme lui-même que se trouve l'énigme de l'existence, et personne ne peut la résoudre si ce n'est lui. Dans une de mes lectures quotidiennes, j'ai rencontré cette phrase: « La vertu aussi est un art. C'est pourquoi elle possède deux sortes de disciples : ceux qui la pratiquent et ceux qui l'admirent. » Dès lors, de quoi un homme du parcours du président Denis Sassou Nguesso, qui lutte durement pour le bien des gens, peut-il

être fier, sinon d'avoir été couronné par une réussite obtenue conformément aux actes posés ? Il revient à la population bénéficiaire, à nous autres donc, d'accompagner cette détermination, par la conjugaison loyale de nos efforts collectifs, afin que sa capacité constante de donner corps à l'édification d'un Congo moderne demeure toujours un grand moteur pour l'expansion de ce pays. Dans ces conditions, la critique non constructive perd ses termes de référence, la théorie s'efface devant l'expérience, l'action obtient pleine licence, l'accumulation de faits positifs prend le pas sur toute chose. Les grandes questions de notre temps ne doivent être tranchées ni par les discours ni par les motions ni même par les émotions, mais par l'action. De toute façon, à l'évidence, la seule réponse qui vaille à tout cela appartient au Temps. Lui seul, choisit vraiment, avec ses étranges caprices, ses infinis mystères et ses multiples rigueurs, celles des œuvres qu'il laisse survivre à leurs auteurs et résonner dans la mémoire des hommes. Il est, certes, souvent dit que tout passe, que tout meurt et se brise, et que seul le soleil garde son âge et sa beauté. Mais, il est aussi une évidence que nul ne peut détruire le temps ni l'avidité du temps. Le Temps donc voudra bien en garder trace. Jugez-en.

J.J.B.



Jean Jacques Bouya
Conseiller du chef de l'Etat aux transports, à l'équipement, à l'urbanisme et à l'habitat,
Délégué général des grands travaux

Sommaire

- 👉 Editorial P.3
- 👉 Brazzaville: urgence d'une toilette..... P.9
- 👉 Barrage d'imboulou : première turbine en 2009.. P.18
- 👉 Maya Maya: une ville dans une ville P.20
- 👉 Modalités de passation des marchés P.26
- 👉 Arrangement spécial Brésil-Congo P. 31
- 👉 Route Owando-Makoua-Ouessou P.33

Délégation Générale des Grands Travaux

Faire de l'ambition de modernisation une réalité



BP : 1127 📠 / Fax : 81.47.13 Email : dggt_congo@yahoo.fr Site web: www.dggt.net

10, rue du poisson salé, Mpila, derrière la SIAT,

Brazzaville, République du Congo

I. Cadre juridique

Créée par le décret n° 2002 – 371 du 03 décembre 2002, la Délégation Générale des Grands Travaux est l'organe technique et administratif de négociation et de passation des marchés et contrats de l'Etat, des projets structurants d'équipement et d'aménagement du territoire.

II. Missions

Faire réaliser les études, lancer les appels à la concurrence, organiser le dépouillement des offres. Maître d'ouvrage délégué, elle suit et contrôle l'exécution des chantiers,

organise la réception des ouvrages finis.

III. Organisation

Aux termes du décret n°2003-62 du 7 mai 2003 portant réorganisation de la Délégation Générale des Grands Travaux, celle-ci est dirigée par un Délégué Général et comprend : une Direction de l'Expertise des Marchés, une Direction de la Coordination Technique, une Direction de l'Administration et des Finances.

IV. Collaboration

Aux côtés des ministères du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration

Economique et du NEPAD, de l'Economie, des Finances et du Budget, elle participe à la programmation budgétaire des projets, relevant de sa compétence. Toutes ces missions s'accomplissent en collaboration avec les ministères bénéficiaires, les pouvoirs déconcentrés et les pouvoirs décentralisés.

V. Conception :

Elle consiste à faire exécuter les études de faisabilité, examiner et apprécier les coûts des projets, mettre au point le cahier des charges et les prescriptions techniques de chaque projet.

" Le Congo est en pleine renaissance. Je l'affirme sans hésiter. Parce que la renaissance d'une nation se mesure à l'ampleur et à la qualité des actes qui traduisent la volonté commune d'aller de l'avant. Car les actes parlent toujours mieux que le verbe. La renaissance du Congo c'est une ambition visible, concrète et tangible. Ce sont des réalisations que nos populations voient et touchent au quotidien: des infrastructures et équipements de base, de grands travaux qui sortent de terre et transforment en profondeur le visage et l'état physique de la nation, donnant ainsi à notre pays une réelle perspective de progrès et de modernité...Notre conviction est que la réalisation des infrastructures de base aidera à accélérer le progrès économique et social de notre pays..."

Président Denis Sassou Nguesso,
message sur l'état de la nation, le 27
octobre 2007.



Magazine des grands travaux

Reflet

Edité par la cellule de communication de la
Délégation Générale des Grands Travaux

BP : 1127 / Fax : 81.47.13 / 653-50-43/539-56-67

Email : dggt_congo@yahoo.fr

Site Internet: www.grandstravaux.org

10, rue du poisson salé, M'pila, derrière la SIAT, Brazzaville

Directeur de la publication, Coordinateur éditorial: Jean Jacques Bouya

Rédacteur en chef: André Ondélé

Rédaction: Genèse Miakazébi, Brice Aristide Bendza, Chantrel Mabilia, Flore Nano,
Ernest Blanchard Dimi, Blanche Marcelle Moka, Rhodes Francie Ndé.

Images: Jean Stell Elanga, Ben Rolly Mayela

Mise en pages : Jean Paulin Itoua (atelier L'Autre Vision, 48, rue Assiénié, Mikalou)

Impression : Ria Communication

Ministère des affaires étrangères

Un nouveau siège pour une diplomatie active



Nouveau siège du Ministère des affaires étrangères

Les agents du ministère des affaires étrangères et de la francophonie sont désormais fiers de travailler dans un cadre confortable, signe de la grandeur de la diplomatie congolaise et du rayonnement dont jouit le Congo à l'étranger. Le nouveau siège du ministère, qui se dresse en face du Palais du Parlement, a été inauguré le 27 mars 2008 par le président de la République, Denis Sassou Nguesso. Événement intervenu une semaine seulement après la réception provisoire du bâtiment par la Commission nationale des ouvrages finis.

La guerre de 1997, le rappel vaut la peine, avait transformé Brazzaville en un vaste champ de ruines. Nombre d'édifices publics, bâtiments administratifs compris, étaient détruits. Manquant de siège

approprié par ce fait, le ministère des affaires étrangères et de la francophonie s'était installé au

Palais du Parlement. Soucieux de doter les différentes administrations de cadres de travail adéquats, le



Vue extérieure de l'auditorium

Ministère des affaires étrangères

Un nouveau siège pour une diplomatie active



Le président de la République coupant le ruban symbolique

Le président de la République avait décidé de construire, avec l'aide de la coopération chinoise, le nouveau siège de ce département. L'action diplomatique s'exerce au mieux dans le confort et la dignité, aiment à le dire les spécialistes.

Les nouveaux locaux du ministère des affaires étrangères et de la francophonie participent de la volonté du président de la République de construire et moderniser Brazzaville foncièrement déteinte. Le bâtiment administratif, un complexe de six niveaux dit R+5, offre :

Au rez-de-chaussée :

Une salle de surveillance, de contrôle, de sécurité publique et de sécurité anti incendie, une salle d'archives, une salle de machines d'ascenseurs, un salon présidentiel, des toilettes, un bureau du courrier, une salle de chauffeurs, un hall de réception, un garage, une salle de sécurité, deux salles de banquets, une cuisine, un local frigorifique.

Au deuxième étage :

Onze bureaux, un bureau pour le secrétaire général des affaires étrangères, des toilettes.

Au troisième étage :

Onze bureaux, des toilettes.

Le ministre travaille au quatrième étage qui comprend : sept bureaux, une salle de réunion, une salle de repos, un restaurant, une salle pour agents de sécurité, des toilettes.



Le Délégué général des grands travaux, Jean Jacques Bouya présente les caractéristiques techniques

Ministère des affaires étrangères

Un nouveau siège pour une diplomatie active

Au cinquième étage :

Une salle de repos, un bureau, une salle de réception, une salle d'attente, une salle de sport, une salle de réunion, une salle pour agents de sécurité, des chambres pour hôtes de marque.

L'auditorium, bâtiment de forme circulaire, comprend :

Au rez-de-chaussée : une salle de conférences d'environ 600 places, deux salles de repos, des toilettes.

Au niveau supérieur : une salle de repos, une salle de sonorisation, deux salles de traduction simultanée, une salle de projection cinématographique, une salle de commande électrique.

L'accessibilité aux différents étages est garantie par les escaliers et les ascenseurs. Le bon fonctionnement de l'ouvrage est également assuré par une centrale électrique de 2x635 KVA, un forage alimentant une bache à eau de 200 mètres cubes, un parking aménagé, un hélicoptère, quatre haies de mâts, soit 61 mâts au total, un jet d'eau, des espaces verts.

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise China Beijing Residential Development Group Corporation pour un coût de 18 millions 179 mille 468 dollars US.



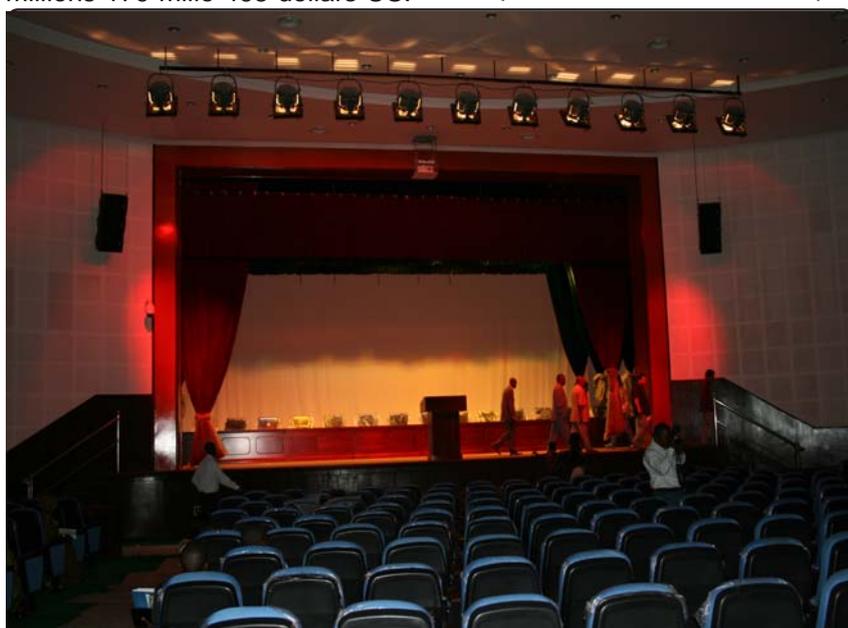
Le Ministre Basile Ikouébé présente son mot de circonstance

Le contrôle a été assuré par le groupement BCBTP-Gil services. Les prestations de fourniture et d'installation des équipements informatiques ont été offertes par la société Afex International. Les mobiliers et autres équipements complémentaires sont fournis par

l'entreprise China Beijing Residential Development Group Corporation.

L'ouvrage mis en service, reste à bien l'entretenir, à faire du nouveau siège un lieu de travail effectif et une belle vitrine pour les visiteurs, a dit le ministre des affaires étrangères et de la francophonie, s'adressant aux cadres et agents de son département. Basile Ikouébé a profité de ce moment pour rendre hommage au président de la République qui fait de la politique extérieure le prolongement de la politique intérieure. Il a salué l'engagement de Denis Sassou Nguesso à résoudre les crises par la voie pacifique, le dialogue. « Denis Sassou Nguesso milite pour une Afrique ouverte au reste du monde, d'où son adhésion aux partenariats que l'Afrique ne cesse de conclure avec l'Union européenne, le Japon, l'Inde, la Turquie, l'Amérique du sud, la Chine, les USA.. », a-t-il précisé.

Brice Aristide BENDZA



Vue intérieure de l'auditorium

Brazzaville: urgence d'une toilette



Rivière Maduku

Un jour qu'il donnait les caractéristiques du nouveau bâtiment qui abrite actuellement la Société nationale des pétroles du Congo, le Délégué général des grands travaux peignait, avec peine, ce tableau pâle d'une ville qui ne fait plus la fête de l'œil: « *La guerre du 05 juin, ajoutée aux autres dont Brazzaville a été le théâtre, a fortement déparé et ruiné notre belle cité. Les dégâts ont été d'une ampleur sans commune mesure, et la ville offre, depuis cette époque, une image plus redoutable encore que la désolation qui l'entoure. Tous les monuments, tous les lieux symboliques où jadis battait le cœur de cette cité ont succombé sous la pioche du démolisseur. Terrasses dévastées, bâtiments éventrés, murs dégradés, façades trouées, finirait-on jamais de les dénombrer. Aujourd'hui, il suffit de se promener à travers la ville, pour évaluer toutes ces files d'immeubles qui portent encore la noirceur déposée par les*

flammes, pour certifier que Brazzaville absorbe encore le choc de l'Histoire. ». Une telle figure ne peut que donner la chair de poule au promeneur qui parcourt Brazzaville de part en part. Pire ! Le réseau de voiries, fruit du Premier plan quinquennal 1982-1986, s'est

fortement détérioré au fil des ans, faute d'un entretien régulier. Dans la ville même, des quartiers entiers sont encore en proie à des problèmes d'eau, d'électricité, de soins de santé primaire, j'en oublie forcément.



Rue Lénine

Brazzaville: urgence d'une toilette



Un tas d'immondices sur l'avenue Miadéka

Dès lors, le point sur lequel convergent toutes les observations est que notre cité se trouve dans un état préoccupant, et que l'urgence d'une toilette s'impose. A travers la ville même, des poubelles tassées, des avenues et rues défoncées, des bâtiments cabossés font froncer les sourcils à ceux qui passent leur chemin. Pas étonnant dans ces conditions, que le président de la République lui ait consacré, durant les années 2008



Avenue de la Tanaf à Makélékélé



La route de Yoro

et 2009, ces grands travaux d'aménagement, de réaménagement et d'équipement, dans le cadre de la municipalisation accélérée lancée en 2004.

Il convient de signaler que des actions efficaces sont déjà engagées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture, des loisirs, de l'eau, de l'électricité, des transports, j'en passe. Elles expliquent que le processus d'embellissement de Brazzaville a effectivement démarré avant son lancement officiel. Les projets qui démarreront progressivement viendront donc se joindre à ceux déjà amorcés, auxquels s'ajouteront plusieurs autres encore. Autant d'actions d'envergure qui intègrent la volonté

du président de la République d'attaquer les problèmes de front et d'enrayer cette image d'Epinal que traîne, à grand spectacle, notre ville capitale. Autant de chantiers qui, comme dans les départements du Kouilou, de la Likouala, du Niari et récemment de la Cuvette, outre la perspective de rendre la vie aisée, généreront pour notre population diverses possibilités d'emploi. Autant d'actes qui épousent les idéaux fondateurs de la *Nouvelle Espérance*, lesquels prévoient, comme cela est le cas aujourd'hui, de mailler le pays d'infrastructures de base viables.

Chantrel Mabiala

Modernisation de Brazzaville

Plus de 170 projets retenus en 2008



Dans cet engin, le Premier ministre lance les travaux de modernisation de Brazzaville

Les grands travaux d'assainissement, d'aménagement, de réaménagement et d'équipement à Brazzaville ont été officiellement lancés jeudi 17 avril 2008, au centre sportif de Makélékélé, par le Premier ministre, Isidore Mvouba. Ces travaux qui ont effectivement démarré depuis plusieurs mois déjà, par la réhabilitation des infrastructures et la construction de celles qui faisaient défaut, donneront à Brazzaville de vraies caractéristiques d'une cité moderne. Plus de 170 projets d'une valeur de 126 milliards de francs cfa ont été sélectionnés pour cette première phase de 2008. Les exigences de la construction, de la reconstruction et les nécessités du bien-être social en ont décidé ainsi. Le processus, qui est officiellement lancé, est tout naturellement destiné à creuser les fondations de cette modernisation. Au cours de la cérémonie de lancement, Pierre Moussa, ministre d'Etat, ministre du

plan et de l'aménagement du territoire, président du comité technique de la municipalisation, a cité quelques projets tirés de la longue liste de ceux qui seront réalisés. Un extrait de son discours.

« La municipalisation accélérée traduit la volonté du président de la République d'agir dans le sens d'impulser les dynamiques de développement dans les chefs-lieux de départements et de districts. Elle



Le Premier ministre saluant la foule

Modernisation de Brazzaville

Plus de 170 projets retenus en 2008



Le ministre Pierre Moussa

permet de vaincre le sous-équipement en matière de voiries, d'assainissement et d'habitat, d'infrastructures énergétiques, d'eau potable, et d'infrastructures administratives et sociales. Cela suppose la mise en place des programmes d'équipement renforcés. Il s'agit d'annoncer une programmation cohérente des projets d'intérêt public, afin de doter notre métropole de référence d'un ensemble de structures et d'infrastructures dignes d'une ville moderne. Ce dispositif va assurer à Brazzaville un rayonnement sous-régional et continental digne de son histoire. L'effort d'investissement public, qui s'étendra sur deux ans au moins, va devoir redonner confiance aux populations de Brazzaville. Au terme des travaux, ces dernières ne devront plus souffrir du déficit d'eau et d'électricité, de

voies de communication, de dispensaires de proximité... Tout se met en place pour changer la physionomie de Brazzaville. Cette

nouvelle organisation infrastructurelle de l'espace urbain en cours de concrétisation, grâce à la réalisation d'un réseau de projets structurants, facilitera la vie de chacun et excitera l'envie d'entreprendre. Une ville équipée est un espace qui attire les investisseurs. Le maillage en équipements de la ville capitale accroît son attractivité. Son environnement immédiat composé des départements des Plateaux et du Pool bénéficiera aussi des retombées de ce programme de municipalisation accélérée. Puisque l'implantation des marchés modernes dans les arrondissements comportant des chambres froides et des entrepôts accroîtra la population des vendeurs et le stock des produits vivriers et divers provenant des centres ruraux spécifiques. L'équipement le plus large en matière de santé et d'éducation qui sera financé sur les deux ou trois prochaines années constituera un autre élément d'attractivité. Les projets prévus dans les différents modes de transport ferroviaire, routier, fluvial et aérien renforceront la position de Brazzaville comme nœud multi nodal d'éclatement du trafic. Ce dispositif confirmera la position stratégique de Brazzaville



Hugues Nguélonélé: maire de Brazzaville

Modernisation de Brazzaville

Plus de 170 projets retenus en 2008



Une vue de l'assistance

au sein de l'Afrique centrale. La renaissance de Brazzaville requiert une vision audacieuse en matière de développement urbain. Vision portée par un plan directeur novateur qui cible la modernisation de l'ensemble de l'espace brazzavillois, organise des zones commerciales, des zones industrielles, des quartiers administratifs, culturels, des zones résidentielles modernes...le tout pourvu d'équipements performants. A travers des projets de construction, d'équipement, de réhabilitation, d'extension des ouvrages publics, l'Etat s'engage à créer les conditions matérielles pour l'enracinement de la compétitivité de l'économie urbaine.

Plus de 170 projets d'une valeur de 126 milliards de francs cfa ont été sélectionnés pour cette première phase de 2008.

Au nombre de ces projets : la poursuite de la réhabilitation de la première usine d'eau de Djiri, la construction d'une deuxième usine,

la réhabilitation et l'extension des réseaux associés, le renforcement du système d'adduction d'eau potable par des pota-blocs, le renforcement des infrastructures énergétiques en vue de l'amélioration de la desserte en électricité, l'équipement de la maison de la radio et de la télévision de Kombo, la construction des infrastructures sportives, la construction des logements, l'étude et la construction de la cité de l'Union africaine, l'étude et la construction de marchés modernes multiniveaux à Baongo (Total), Poto-Poto, Talangaï et du marché d'art au Plateau, le bitumage des voiries urbaines notamment l'avenue Jacques Opangault, l'avenue Cardinal Emile Biayenda, l'avenue de l'Auberge de la Gascogne, l'avenue de la Tsième, l'avenue du marché, l'avenue Bouéta Mbongo, l'avenue Marien Ngouabi à Poto-Poto, la rue Mbochi, l'avenue Matsoua, l'avenue de l'OMS et de la ceinture maraîchère, la route

reliant la maison de la radio et de la télévision de Kombo et Moukondo, l'avenue de l'intendance, l'avenue de l'OUA, la deuxième sortie nord de Brazzaville, l'avenue du port, l'avenue de la paix, l'avenue des trois martyrs, les voies de desserte de Diata, la construction de la deuxième piste et de l'aérogare de l'aéroport Maya-Maya, le palais de la culture, l'Hôtel de la préfecture de Brazzaville, la construction des mairies d'arrondissement, l'assainissement de Brazzaville de façon générale, la construction des sièges de certains ministères et institutions, l'équipement des services de sécurité, de l'hôpital Blanche Gomez et du CHU, la construction de certains bâtiments à haut niveau de l'université, la construction des centres de santé intégrés dans tous les arrondissements, la construction de nombreux établissements scolaires (écoles primaires, CEG, lycées) dans tous les arrondissements... »

Quatre grands marchés modernes à Brazzaville



Marché Total à Bacongo

En rapport avec les grands travaux d'assainissement, d'aménagement et d'équipement exécutés à Brazzaville, le président de la République a prévu la construction de cinq marchés modernes.

Le premier sur le site actuel du marché Total de Bacongo. Le deuxième à l'endroit abritant aujourd'hui le marché de Poto-poto II, dit marché de Mougali. A Talangaï, un nouveau marché sera construit à « Kéba na virage », dans les jardins situés entre l'avenue Marien Ngouabi, l'usine Kronenburg et l'école primaire Fleuve Congo. Le quatrième est le marché moderne de vente des objets d'art sur le terrain actuel du marché du plateau au centre ville. Un autre marché qui, lui, n'intègre pas la municipalisation, se construit déjà dans l'arrondissement 7 Mfilou, au quartier Kombo. Le marché est érigé sur un nouveau site, en remplacement de l'ancien marché

qui était implanté dans le domaine d'un particulier et qui, comme on peut l'imaginer, ne pouvait offrir aucune commodité. Ces grands marchés viendront

réhabiliter la fonction marchande dans la ville capitale. En ce sens qu'ils sont facteurs de l'amélioration des conditions sanitaires de la population, en garantissant d'une



Rayons de friperie et de poisson fumé (marché Total)

Quatre grands marchés modernes à Brazzaville

certaine manière, peut-être même d'une manière certaine, une sécurité alimentaire meilleure. Car, la plupart des marchés de Brazzaville se tiennent dans un état de malpropreté qui aggrave, en permanence, les peines de la ménagère et de la vendeuse, déjà elles-mêmes confrontées à l'épreuve du quotidien. Mais qui, malgré cet état incommodant, doivent chaque fois aller au marché, vendre, acheter et trouver quelque chose qui leur garantisse le pain du jour. Tantôt sous la chaleur d'un soleil sans indulgence. Tantôt sous la furie des pluies qui tombent avec toute l'intensité que l'on sait. Tantôt sous la pique d'une myriade de moucheron attirés par des poubelles alentour, des îlots d'immondices portées par les vents. Sans compter avec les emmerdements des mouches qui



Marché Poto Poto II (Moungali)



Marché d'objets d'art (Plateau Centre ville)

Quatre grands marchés modernes à Brazzaville



Marché Poto Poto II (moungali)



Rayon de "Koko" au Marché Massa à Talangai

pullulent et les assauts de tous ces parasites qui viennent souvent jeter le trouble sur la qualité de nos aliments.

Les marchés s'organisant à des endroits malfamés, déchets et emballages jetés ici et là accentuent l'insalubrité au voisinage des habitations. Les règles d'hygiène sont de moins en moins observées. Les conditions sécuritaires alimentaires et sanitaires sont précaires, rendant douteuse la qualité des aliments mis sur le marché. Le consommateur se demande bien souvent à chaque repas, quelle sera la prochaine horreur qui va débarquer dans son assiette, par peur de grands risques comme les infections par voie alimentaire.

Ces marchés modernes, améliorant la qualité des aliments vendus, vont inaugurer un changement des conditions de conservation, d'étalage, de consommation.

Flore Nano Kounga

Barrage hydroélectrique d'Imboulou

Première turbine opérationnelle en 2009



Vue de profil du barrage

Les travaux du barrage hydroélectrique d'Imboulou, dans leur ensemble, avancent normalement. Ce barrage, qui produira 120 mégawatts, est en construction depuis 2004 sur la rivière Léfini dans le département

du Pool. Les travaux se caractérisent en trois grands chantiers à savoir la construction de l'usine, la construction de la cité d'exploitation, l'aménagement et le bitumage de la route d'accès au barrage.

D'énormes moyens humains, financiers et matériels sont déployés. Au nombre desquels les grues qui, selon les techniciens, ont servi à la construction de l'historique Barrage des Trois gorges en Chine, le plus grand au monde.

Les travaux de construction de l'usine sont très avancés. La côte générale, l'un des éléments déterminants du barrage, est en finition. C'est là que se situe le canal de dérivation provisoire qui permettra le transfert de l'eau pendant la coupure de la rivière. Les travaux de bétonnage se poursuivent. Ils permettront de faire le point général avant la coupure de la rivière. Ces travaux ont atteint le dimensionnement du canal d'amenée d'eau, pour la production de l'électricité. La construction de la plus longue digue sur terre ferme vient d'être entamée. Toutes les quatre turbines que comportera le



Canal d'évacuation d'eau

Barrage hydroélectrique d'Imboulou

Première turbine opérationnelle en 2009

barrage sont prêtes et attendent d'être montées. La première sera opérationnelle en 2009, a rassuré le coordonnateur du projet, Leon Armand Ibovi.

Les ouvrages en béton dépassent 50% de réalisation. Après seront érigés les deux canaux d'amenée et le canal de restitution. Puis interviendra la coupure de la rivière. 95% des équipements sont déjà fabriqués, dont 80% se trouvent à Pointe-Noire.

Le deuxième grand chantier déjà en cours est la construction de la cité d'exploitation, encore appelée cité ouvrière. Il est prévu un hôtel de deux niveaux, avec 18 chambres et deux suites, et une quarantaine de logements. Un dispensaire, une école primaire de six classes, ainsi qu'un restaurant seront également construits.

Enfin, le troisième chantier, l'aménagement et le bitumage de la route d'accès au barrage, est, lui aussi, très évolué. 45 kilomètres sur les 60 qui composent la longueur totale de la route, sont déjà bitumés. Les 15 kilomètres restants



Route d'accès au barrage (45 km déjà bitumé)

connaissent un ralentissement à cause de la forte pluviométrie dans la zone traversée. A cette difficulté s'ajoutent l'approvisionnement en ciment et l'acheminement du matériel sur Brazzaville par la voie ferrée. A rappeler que plus de 1200 Congolais et 400 étrangers

s'activent sur ce vaste chantier du barrage d'Imboulou, de jour comme de nuit, sous la pluie battante ou sous le soleil ardent. Contrairement aux barrages du Djoué et de Moukoulou, Imboulou sera automatisé.

Flore Nano Kounga



Cité ouvrière: logements

Maya-Maya :

une ville dans une ville



La deuxième piste de Maya Maya en chantier

Le 07 août 2007, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, a lancé les travaux de modernisation de l'aéroport international Maya-Maya. Nous avons fait la visite du chantier avec le Délégué général des grands travaux à qui nous avons demandé d'en apprécier l'évolution.

Jean Jacques Bouya : « Nous sommes en face d'un grand projet qui comporte deux chantiers. En ce qui concerne les chaussées aéronautiques, la pose de la première pierre s'est effectuée au moment où les travaux se déroulaient déjà. Pour les installations terminales, nous avons déjà créé les conditions financières. Le chantier s'est installé. La base-vie est en place. Les matériaux arrivent progressivement. Une bonne partie se trouve encore à Pointe-Noire. Nous sommes effectivement

passés à la phase d'exécution du chantier. Seulement, nous allons laisser un peu de temps à l'Agence nationale de l'aviation civile pour créer les installations provisoires et organiser le trafic. En effet les travaux de modernisation se déroulent sur un aéroport qui n'est pas fermé au trafic. S'agissant des hautes autorités, les VIP, un salon provisoire est aménagé parce que le salon B est détruit, de même que l'existant autour. Les travaux de la deuxième piste avancent sans heurt.

Souvent dans ce genre de grands travaux, les entreprises se plaignent du fait que le matériel est quelquefois bloqué au port de Pointe-Noire. Des dispositions particulières sont-elles prises pour faciliter le transport du matériel de sorte que le chantier ne connaisse pas de retard ?

Il s'agit ici des travaux d'envergure. Le matériel qui arrive à Pointe-Noire

est énorme. Mais c'est un chantier parmi tant d'autres. Nous avons aussi des grands chantiers comme le barrage d'Imboulou, les lignes de transport associées à ce barrage et d'autres grands travaux. Vous et moi connaissons les difficultés rencontrées sur le chemin de fer Congo océan. Surtout au point de vue de l'insuffisance de locomotives. Pour ces raisons évidentes, les chantiers connaissent du retard. Mais nous avons mis en place une organisation qui regarde avec attention comment évacuer le matériel destiné à tous les projets d'envergure.

Vous avez semblé évoquer que vos partenaires ne viennent pas aux réunions techniques. Qu'est ce qui peut expliquer ce comportement ?

Je n'ai pas dit qu'ils ne venaient pas aux réunions techniques. Il y a plutôt que chaque vendredi se tiennent des

Maya-Maya :

une ville dans une ville



Maquette de l'aéroclub de maya Maya

réunions techniques inhérentes aux chantiers. Les représentants de tous les départements impliqués doivent y prendre part. En fait c'est une alerte. C'est pour faire en sorte qu'à la haute hiérarchie chacun soit informé de ce qui se passe. C'est une manière de dire aux cadres que chacun doit remplir son devoir. Je répète qu'il s'agit par exemple ici à Maya-Maya d'un énorme chantier. 300 personnes travaillent sur les chaussées aéronautiques et 300 autres sur les installations terminales. Ce qui nécessite que tous les intervenants soient présents, avec les bureaux de contrôle et les entreprises. Ceux qui construisent et ceux qui vont exploiter doivent être tous présents au départ comme à l'arrivée.

Le chantier s'exécute en période de pluies. Très souvent les populations se plaignent de ce que les travaux d'extension de l'aéroport Maya-Maya causent des dégâts dans les parcelles environnantes. Qu'est-ce qui est prévu à ce sujet ?

Nous sommes en zone équatoriale. Les pluies sont très fortes et elles causent systématiquement des dégâts. Au départ on n'avait pas cette superficie. Les gens se sont installés autour et ont occupé une partie du domaine aéroportuaire. Nous devons reconquérir cet

espace. Forcément, il y aura expropriation pour cause d'utilité publique. La sécurité de la population qui habite dans le voisinage en dépend. Une enquête va se faire en vue d'indemniser les propriétaires de parcelles. Les agents du ministère de la Réforme foncière, de la Délégation générale des grands travaux et des autres structures passeront pour ce travail. Il s'agit d'évaluer progressivement les coûts de l'expropriation, de payer les gens, de les sortir de la zone et sécuriser le domaine aéroportuaire. Cela peut prendre un, deux ou trois ans. Les gens se demandent pourquoi on n'est pas allé construire l'aéroport ailleurs. La raison est que cette place est extraordinaire. C'est le centre. On est à deux minutes du centre-ville, à cinq minutes de la ville voisine, Kinshasa. C'est une merveille, une opportunité à saisir. A travers cet aéroport, nous voulons donner à Brazzaville son rôle de grand carrefour. Il y aura même dans l'aéroport un hôtel. Ce sera 'une ville dans une ville'.

Propos recueillis par Brice Aristide BENDZA



Le Délégué général visite le chantier

Juste un éclairage

De plus en plus l'on parle de la réception provisoire des ouvrages réalisés sous la supervision de la Délégation générale des grands travaux. Et l'opinion s'interroge déjà sur la signification réelle de cette expression couramment employée et qui revient souvent, chaque fois que le président de la République veut aller inaugurer une œuvre. Ce que voyant, je me suis, moi aussi, intéressé à l'expression, et me suis proposé d'éclairer la lanterne, si c'en était une, de cette opinion qui se le demande tant. Le fait est que le gouvernement congolais, dans la réalisation du programme du président de la République, conclut avec différentes sociétés nationales ou étrangères des marchés relatifs à l'exécution de plusieurs projets. Pour certifier que les travaux sont arrivés à terme, les entreprises demandent

au gouvernement de réceptionner l'ouvrage réalisé. La Commission nationale des ouvrages finis organise la visite de l'œuvre et constate sa fiabilité, notamment sa conformité aux prescriptions du cahier de charges. Cette séance de travail est communément appelée réception provisoire. Il s'agit, par rapport au cahier de charges, initialement signé, de vérifier, compartiment par compartiment, local par local, bloc par bloc si l'entreprise a fait les travaux conformément aux prescriptions techniques, et si les règles de l'art ont été respectées. Ce faisant, la Commission nationale des ouvrages finis a trois possibilités : Première possibilité : après la visite complète des installations, la commission juge tous les travaux conformes aux règles de l'art et le gouvernement congolais

prend l'ouvrage.

Deuxième possibilité : la commission remarque des anomalies et refuse, ipso facto, de réceptionner l'ouvrage.

Troisième possibilité : Il y a juste quelques anomalies, quelques défauts amendables qui peuvent être rapidement corrigés. La Commission nationale des ouvrages finis réceptionne l'ouvrage mais émet des réserves qu'elle demande à l'entreprise de réparer dans un laps de temps fixé par la commission, avant, plus tard de les lever définitivement. Un procès verbal dressé à cet effet clôture la séance. Ce sont les résultats de la cérémonie de réception provisoire qui conditionnent la programmation de l'inauguration de l'ouvrage.

André Ondélé



Une cérémonie de réception provisoire

Interview Oscar Otoka : la DGGT ne supervise pas tous les grands travaux

Beaucoup de choses se racontent actuellement au sujet de la Délégation générale des grands travaux. Notamment le peu d'intérêt qu'elle accorderait au chantier de la route Brazzaville-Kinkala-Gambari. Dans l'interview qui suit, le Directeur de la coordination technique près la Délégation générale des grands travaux éclaire l'opinion. Oscar Otoka indique que la DGGT n'est impliquée ni de près ni de loin dans ce projet.

Ces temps derniers, des bruits intenses courent selon lesquels la route Brazzaville-Kinkala-Gambari, dans le département du Pool ne figure pas parmi les priorités définies par la Délégation générale des grands travaux. Pouvez-vous nous dire pourquoi?

Oscar Otoka : Ce que vous dites-là est une accusation gratuite formulée contre la Délégation générale des grands travaux. D'abord, je vous rappelle que le chantier de la route Brazzaville-Kinkala-Gambari n'est pas supervisée par la Délégation générale des grands travaux. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par le ministère du Plan et la maîtrise d'œuvre par le ministère des Travaux publics conformément au protocole d'accord signé entre le Congo et l'Union Européenne. Ce protocole stipule que la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets financés par l'union européenne est confiée à l'ordonnateur du FED (Fonds européens de développement). Ensuite, les priorités de l'Etat ne sont jamais définies à la Délégation générale des grands travaux. Les priorités de l'Etat sont définies à travers des plans triennaux, des plans quinquennaux et des budgets d'investissements. Cela étant, chaque département se saisit des programmes qui lui incombent, avant que n'intervienne le lancement des chantiers à travers le pays.



Oscar Otoka, Directeur de la coordination technique

Donc vous voulez dire que la route Brazzaville-Kinkala-Gambari ne fait pas partie des grands travaux ?

Oscar Otoka : Si ! Cette route fait partie des grands travaux. Mais, dans la réalisation du programme du président de la République, tous les grands travaux ne sont pas forcément supervisés par la Délégation générale des grands travaux. C'est le cas de la route Brazzaville-Kinkala-Gambari, du tronçon de route Ngolonkila-Lékana, de la route nationale N°2, de l'avenue Miadeka à Ouenzé, de l'avenue Maya-maya au Plateau des 15 ans, de la réhabilitation de la centrale électrique du Djoué, de l'hôpital blanche Gomez, de l'hôpital de base de Texaco-la-Tsiémé et bien d'autres encore.

Peut-on comprendre par là que les autres chantiers ne sont pas des priorités ?

Oscar Otoka : Tous les chantiers lancés à travers le pays sont des priorités pour le président de la République. Prenons par exemple la route Brazzaville-Kinkala-

Gambari. Ce projet résulte de la ferme volonté du président de la République qui s'est personnellement impliqué pour l'obtention de son financement à Bruxelles auprès de l'Union européenne. C'est lui qui s'est employé à ramener la paix dans le département du Pool pour permettre le démarrage effectif des travaux de cette route. C'est pour dire que tous les projets, qu'ils soient suivis par la Délégation générale des grands travaux, par le ministère du Plan ou par le ministère des travaux publics revêtent la même importance et sont, par ce fait, les priorités pour le président de la République.

Alors, que se passe-t-il réellement sur ce chantier de la route Brazzaville-Kinkala-Gambari?

Oscar Otoka : Nous ne pouvons savoir, avec exactitude, ce qui se passe sur ce chantier-là. Puisque nous n'en assurons pas la supervision. Pour la raison que je viens d'évoquer, à savoir que tous les grands travaux qui s'exécutent au Congo ne sont pas forcément

Interview Oscar Otoka : la DGGT ne supervise pas tous les grands travaux

suivis ou pilotés par la Délégation générale des grands travaux.

Mais il paraît que d'énormes problèmes de carburant et de matériaux se posent à ce chantier-là.

Oscar Otoka : C'est certain. Car dans le suivi quotidien de tous les chantiers, quelques préoccupations sont récurrentes. Elles concernent notamment le climat, l'acheminement des matériaux de construction par le Chemin de fer Congo-Océan, l'approvisionnement des entreprises en carburant (gasoil). C'est pourquoi je n'exclus pas l'hypothèse qu'il y aurait des problèmes de carburant qui retarderaient l'évolution de ce chantier-là. Puisque nous les connaissons sur les chantiers dont nous avons la maîtrise d'ouvrage déléguée. Concernant le gasoil, chaque fois que le maître d'ouvrage délégué reçoit les plaintes des

entreprises, il dresse une correspondance à l'Organe de régulation des produits aval pétroliers, en vue de la résolution de la question. Cet organe fait la synthèse de toutes les doléances transmises par les différents maîtres d'ouvrage et procède à une programmation pour une meilleure distribution du carburant. La classification des chantiers est faite, comme je ne cesse de le dire, par le maître d'ouvrage délégué de chaque chantier. Donc ce qui se passe sur le chantier Brazzaville-Kinkala-Gambari échappe entièrement à la Délégation générale des grands travaux qui, d'ailleurs, n'a jamais été impliquée dans le suivi de ce projet. La maîtrise d'ouvrage déléguée de ce chantier est assurée par le ministère du Plan et la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire les aspects techniques, par le ministère de

l'Équipement et des travaux publics.

Monsieur Otoka, ne voyez-vous pas que trop de bruits circulent au sujet de la Délégation générale des grands travaux ?

Oscar Otoka : A mon avis, le phénomène est normal, parce que depuis sa création, la Délégation générale des grands travaux supervise avec succès tous les ouvrages dont elle a la maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est donc tout à fait normal que les populations s'intéressent à elle. Maintenant, aucun jugement humain n'étant parfait, nous comprenons les passions de tous ceux qui, pour des motifs subjectifs, avancent, ici et là, des allégations non fondées sur la Délégation générale des grands travaux.

Propos transcrits par Genèse Miakazébi.

Un hôpital général spécialisé à Oyo

Le projet de construction de l'hôpital général spécialisé d'Oyo, inscrit dans le cadre des projets de coopération Congo-Chine, vise l'amélioration de la couverture nationale en soins de santé de qualité au Congo. Cet hôpital est un complexe qui sera bâti sur un terrain d'une superficie d'environ 60.000 mètres carré en bordure de la route nationale n°2 et à proximité des logements sociaux. Il comprend un ensemble de deux projets dont l'un offrira des soins secondaires et l'autre des soins tertiaires avec une capacité de 100 lits de chaque.

Globalement on y trouve:

*-un bâtiment administratif de deux niveaux
-un bâtiment de consultations externes de deux niveaux
-un bâtiment salle de conférence, bibliothèque,*

informatique, Internet et restaurant.

-quatre bâtiments d'imagerie médicale et d'exploration fonctionnelle : un bâtiment de plein pied de radiologie, de scanner, de mammographie et d'angiographie ; un bâtiment de plein pied d'IRM ; un bâtiment de plein pied de médecine nucléaire ; un bâtiment de plein pied de laboratoire.

-un bâtiment des urgences de deux niveaux

-un bâtiment d'hospitalisation, maternité, pédiatrie, bloc d'accouchement et néonatalogie de trois niveaux pour l'hôpital de première) référence.

- un bâtiment de réanimation et bloc opératoire de deux niveaux pour l'hôpital de première référence.

-un bâtiment d'hospitalisation de chirurgie, médecine, OPL, ophtalmologie et stomatologie .

L'autre 'volet c'est l'habitation, compte tenu de son importance et pour permettre à cette structure de jouer son rôle de pointe en matière de délivrance des soins de qualité et ultra spécialisés, il a été prévu à l'extrême gauche et au fond du site un complexe d'habitation catégorisé comme suit:

1. le bloc des logements d'astreinte (logement du Directeur Général, logement du médecin responsable, sage femme et surveillant général)

2. le bloc des logements des internes

3. le bloc des Logements des médecins itinérants et des coopérants

4. le bloc des logements des spécialistes nationaux

5. des espaces jardins et une aire des jeux sont prévus.

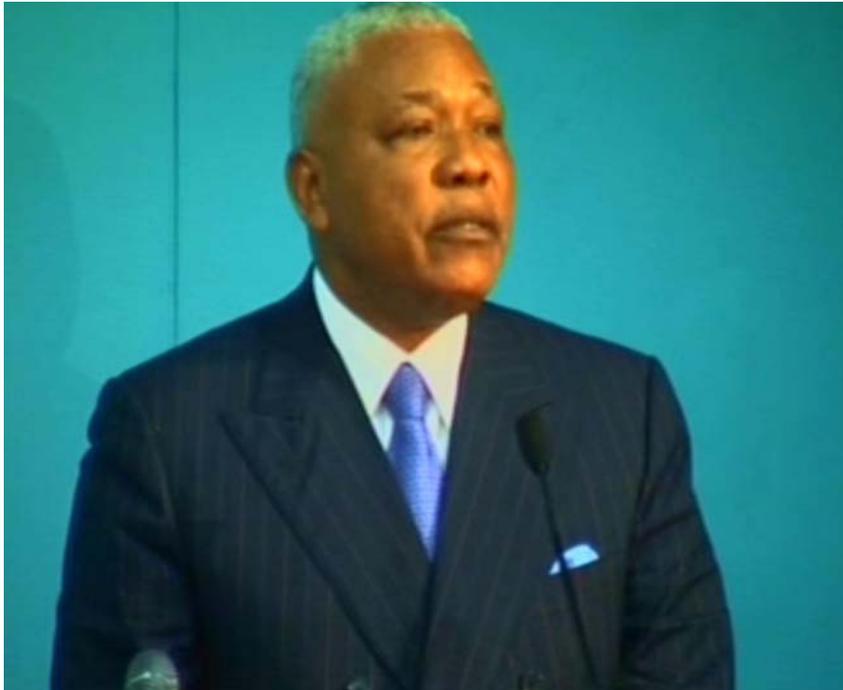
Le Premier ministre à l'Assemblée nationale

Schéma d'exécution des grands travaux

La constitution dispose que le président de la République est responsable devant le Parlement, qui peut le contrôler à tout moment. La question posée est de savoir le

situation qui prévalait, il a été créé la Direction centrale des marchés et contrats de l'Etat (D.C.M.C.E). Alors, suggère-t-on pourquoi donc à la Délégation générale des grands

Formuler le projet veut dire élaborer les termes de référence. Ensuite les termes de référence sont envoyés à la Délégation générale des grands travaux, en vue d'éventuels amendements, avant le rapprochement des deux institutions. Après que le ministère et la Délégation générale des grands travaux sont tombés d'accord, la Délégation générale des grands travaux lance un appel à la concurrence, organise le dépouillement des offres pour juger de leur recevabilité et les soumet à la Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat. Après l'agrément de la proposition par la Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat, l'opérateur choisi se met au travail de manière définitive. L'étape qui suit, celle du terrain, concerne l'entreprise exécutante, la mission de contrôle, le maître d'ouvrage délégué qui est, dans le cas des projets relevant de ses compétences, la Délégation générale des grands travaux. En tout cas, c'est ce qui se passe actuellement concernant le lycée d'excellence construit à Mbounda, dans le département du Niari.



Le Premier ministre Isidore Mvouba

mécanisme de contrôle de la Délégation générale des grands travaux par le Parlement, étant donné que le Délégué général des grands travaux n'est pas membre du gouvernement. De fait, le budget d'investissement est présenté et soutenu par les membres du gouvernement. Pourquoi ne pas laisser aux membres du gouvernement la compétence de gérer ledit budget, comme cela se passe à la Direction centrale des marchés et contrats de l'Etat.

Je rappelle simplement qu'avant même la Direction centrale des marchés et contrats de l'Etat, la pratique consistait à laisser le loisir à chaque département ministériel de faire des appels à la concurrence, appels d'offres, comme on le dit. Mais, au niveau de chaque ministère, l'attribution des contrats et marchés laissait s'ouvrir la porte sur le gâchis et le désordre, moyennant quoi, il a fallu trouver des mesures correctives. Au vu de la

travaux la chose ne se ferait pas comme cela se passe à la D.C.M.C.E?

Et bien ! Il se trouve que ça se passe comme à la D.C.M.C.E. Ces derniers temps, on a beaucoup parlé de la Délégation générale des grands travaux. Je crois qu'il s'est insinueusement glissé dans l'opinion une très fausse idée de ce qui se passe à cette Délégation générale. A l'ouvrage, comment les choses se passent : à la D.C.M.C.E, les marchés en deçà de 500 millions de francs CFA, à la DGGT les marchés à partir de 500 millions de FCFA et au-delà, voilà la différence essentielle.

Je donne un exemple simple: nous avons un ouvrage à construire, un lycée d'excellence sur le site de Mbounda à Dolisie. Voici comment se déclinent les interventions des uns et des autres sur le terrain :

C'est madame Rosalie KAMA, ministre de l'enseignement, avec ses services, qui formulent le projet.

Voilà, en définitive, de façon schématique, le processus : la première démarche émane du ministère qui formule le projet et qui est partie prenante dans ledit projet. A chaque étape il s'agit d'un duo bien formé du ministère et de la Délégation générale des grands travaux.

Alors le Délégué général des grands travaux ne peut venir rendre compte de sa gestion à l'Assemblée nationale, puisque la structure qu'il dirige n'est qu'un organe administratif. La personne habilitée à rendre compte, c'est plutôt celle qui est au départ du projet, qui formule le projet conformément à la feuille de route que donne le président de la République, donc le ministère bénéficiaire ou celui de la construction.

Modalités de passation des marchés à la Délégalion générale des grands travaux

La passation des marchés publics est régie dans notre pays par le décret n° 82-329 du 22 avril 1982. Aux termes des décrets 2002-371 du 03 décembre 2002 et 2003-62 du 07 mai 2003 qui portent respectivement création, attributions, organisation et réorganisation de la Délégalion Générale des Grands Travaux, les différentes phases préalables à la passation des marchés sont la programmation et le processus de passation proprement dit.

Pilotée par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, la programmation des projets se fait dans le cadre d'un plan de développement socio-économique global ou sectoriel (cas des programmes triennaux, plans nationaux de développement, plans nationaux des transports, etc.)

Les ministères bénéficiaires et la Délégalion générale des grands travaux collaborent dans la

préparation de cette programmation. Après la promulgation de la loi de finances, le budget d'investissement est publié, dans lequel apparaissent, parmi tant d'autres, les projets relevant de la compétence de la Délégalion générale des grands travaux.

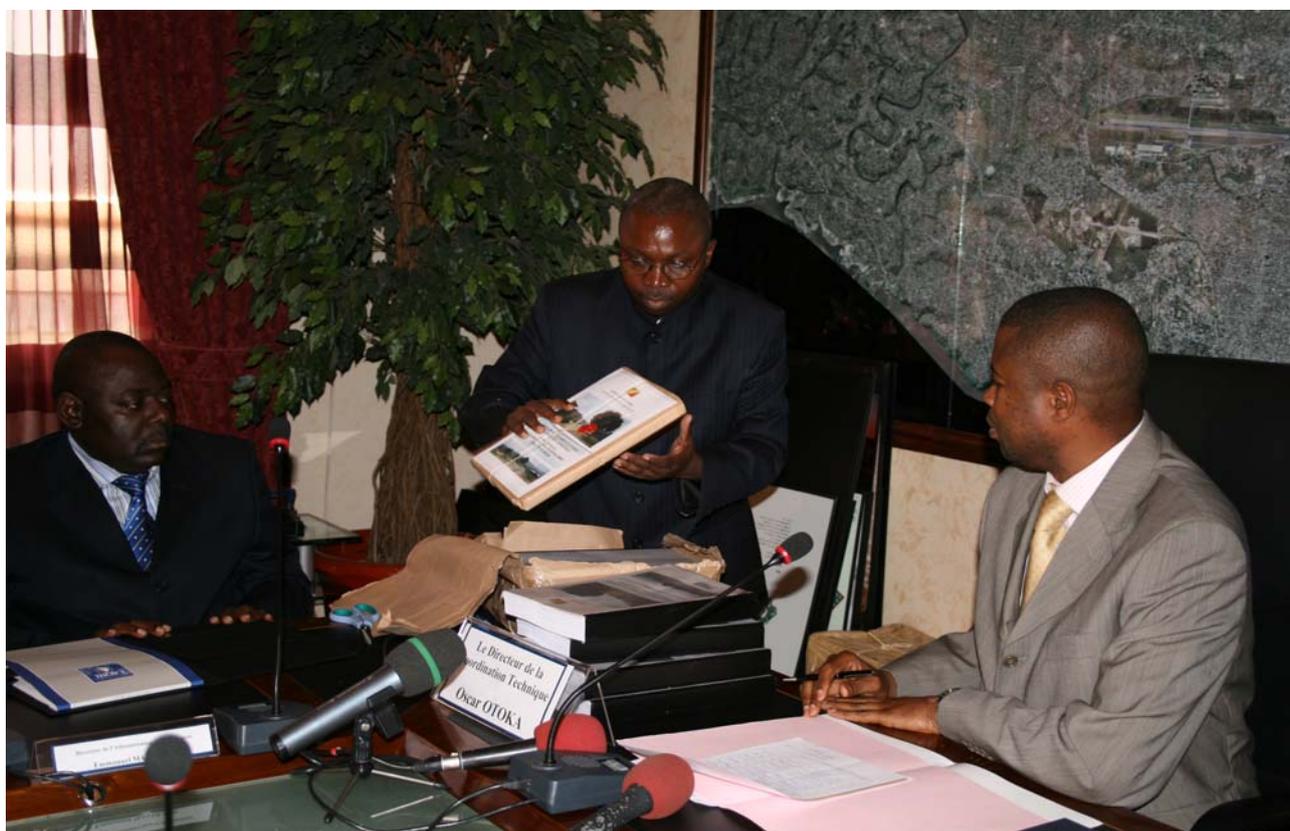
Ensuite interviennent plusieurs phases :

Les études : des études complètes sont réalisées de concert avec les ministères bénéficiaires des projets. Il est organisé des missions de reconnaissance aux fins de l'élaboration des termes de référence pour des études à confier à des différents bureaux ou cabinets d'architectes.

Le dossier de consultation des entreprises : les termes de référence, outre les indications qu'ils apportent sur la nature des études à réaliser, précisent la liste des documents à produire, en vue d'une consultation des entreprises.

Le dossier comprend des pièces administratives à savoir: les instructions aux soumissionnaires, le modèle de soumission, le modèle d'attestation de visite des lieux, le modèle du sous détail des prix unitaires, le modèle de cautions bancaires. Tout ceci, en garantie de la soumission, en garantie de la bonne exécution, pour retenue de garantie etc.

S'y ajoutent le cahier des prescriptions spéciales (projet de marché), le cahier général des charges, le cahier des prescriptions techniques contenant, à son tour: la description et la consistance des travaux, l'organisation des travaux, la provenance, la qualité et la préparation des matériaux, le contrôle de qualité des matériaux. La liste s'étend au mode d'exécution des travaux et à certaines dispositions complémentaires, liées notamment au contrôle et à la réception des



Une séance d'ouverture des offres à la Dggt

Modalités de passation des marchés à la Délégalion générale des grands travaux

travaux, comme le bordereau des prix unitaires, le devis quantitatif et estimatif, le dossier technique comprenant tous les rapports, c'est-à-dire le rapport géotechnique, les plans de type des ouvrages. Pour les routes, la matricule routière et tous les projets.

Le lancement de l'appel d'offres : Pour tout appel d'offres, un avis signé du Délégalé général des grands travaux est publié dans les médias et sur Internet. Les Chambres consulaires de Brazzaville et de Pointe-Noire, ainsi que les autorités départementales sont également informées des appels d'offres.

L'avis d'appel d'offres informe sur la nature du projet, sa localisation et sur les conditions d'acquisition du dossier. Le règlement de l'appel d'offres, contenu dans le dossier, instruit les soumissionnaires sur la présentation des offres, la procédure et les critères d'évaluation. Il est notamment indiqué que les soumissionnaires doivent présenter leurs offres sous double enveloppe:

- une enveloppe extérieure contenant : les pouvoirs habilitant le soumissionnaire, les références du soumissionnaire (statuts de la société, bilans financiers, référence en travaux ou prestations similaires, adresses, certificat de moralité fiscale, agrément, attestation de la visite des lieux (site du projet), liste du personnel, C.V, liste du matériel, organisation des travaux, sous-traitance éventuelle, suggestions éventuelles, enveloppe intérieure.

- Une enveloppe fermée contenant : la soumission remplie, datée et signée, le détail ou devis estimatif, la caution de soumission.

L'ouverture des offres : l'ouverture des offres, dont la date et le lieu sont indiqués dans l'avis et le règlement de l'appel d'offres, se fait en présence des représentants: du cabinet du Premier ministre, des ministères bénéficiaires des projets,



Une séance d'ouverture des offres

du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire, du ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, du Département concerné géographiquement, des différentes sociétés soumissionnaires, de la presse nationale et internationale. Cette séance d'ouverture des offres est sanctionnée par un procès verbal qui fait état de la recevabilité des offres proposées par les entreprises, de leur présentation, de leur contenu et, éventuellement, des observations ou réserves des participants. Les dossiers mal présentés sont jugés non recevables.

Evaluation

Après l'ouverture, une commission d'évaluation est mise en place. Elle est composée des représentants de la Délégalion générale des grands travaux et des autres structures impliquées, plus haut citées.

Cette commission procède à l'évaluation des offres, d'abord techniques, puis financières.

L'évaluation des offres techniques permet de classer celles-ci en plusieurs catégories. Les enveloppes contenant les offres financières et techniques sont ouvertes et examinées. La

proposition d'attribution peut alors être faite de plusieurs manières :

- soit le choix est porté sur l'offre la moins disante, c'est-à-dire, la moins chère parmi les meilleures offres techniques, à savoir celle qui obtient le meilleur record, après une pondération qui prend en compte les notes attribuées aux offres techniques et les différents coûts proposés. La meilleure note est supérieure ou égale à...

Négociation, signature et approbation du marché:

Après la proposition d'adjudication la Commission nationale des contrats et marchés de l'Etat est saisie. Elle se réunit et statue sur les décisions de la commission d'évaluation. En cas de non objection, l'adjudicataire est informé que son offre a été retenue et qu'il doit se rapprocher de l'administration pour négocier les termes du marché.

Le projet de marché rédigé est soumis à la signature de l'attributaire, du Délégalé général des grands travaux, du président de la Commission nationale des contrats et marchés de l'Etat, du président de la République.

La rédaction

Marchés publics

La Commission nationale des contrats et marchés de l'Etat n'a jamais été dénoncée

La Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat s'est réunie en session le 18 mars dernier au siège de la Délégation générale des grands travaux sous l'autorité de son président, maître Aimé Emmanuel Yoka. Cette commission, réactivée en 2000 par le président de la République répond à plusieurs soucis au nombre desquels: le contrôle exhaustif, fiable et permanent, l'observance de la bonne gouvernance, le renforcement de la rigueur, la maîtrise des coûts. Elle garantit la transparence dans le processus de négociation, de conclusion et de suivi des marchés publics. La commission nationale des contrats et marchés de l'Etat statue aussi sur la conclusion, l'attribution et l'exécution des marchés publics et contrats de l'Etat.

A l'ouverture des travaux, le président de la commission nationale des contrats et marchés de l'Etat a rappelé que la commission nationale des marchés et contrats de l'Etat est fonctionnelle, qu'elle n'a jamais été dénoncée. Me. Aimé Emmanuel Yoka a par ailleurs souhaité que chaque membre de l'institution s'imprègne du code des marchés publics largement diffusé. Ce code retrace les principales raisons qui justifient la révision de tout son dispositif antérieur de 1982 relatif aux marchés de l'Etat. Il fixe dans l'avant propos à quatorze, le nombre des membres de cette institution. Douze institutionnels et deux nommés par le président de la République. Tous ont été nommés et siègent.

Abordant la procédure de l'attribution des marchés, le président de la commission a déclaré que l'opinion renvoie parfois à la commission une image qui n'est pas commode quand elle analyse les rapports entre les



Maître Aimé Emmanuel Yoka, Président de la Commission à l'ouverture de la session

entrepreneurs et les administrations chargées d'attribuer les marchés de l'Etat. Ici, est rappelée la règle essentielle, fixée par l'article 47 du code des marchés publics qui prévoit la possibilité du gré-à-gré, en dehors de laquelle, la règle demeure l'appel d'offres avec toutes ses vertus que rappelle et respecte toujours la Délégation générale des grands travaux.

Le président de la commission a précisé que l'exception est prévue par l'article 11 du code des marchés publics: le pouvoir discrétionnaire du président de la République, bien codifié, autorise ce dernier à décider souverainement d'un gré à gré pour les raisons d'Etat.

Maître Aimé Emmanuel Yoka a, par la même occasion, annoncé que le ministère de la justice et des droits humains légifèrera bientôt sur les marchés publics. Parce que juridiquement, poursuit-il, il est difficile de catégoriser certaines infractions concernant les entreprises défaillantes. Car en amont, les informations communiquées à la Délégation générale des grands travaux ou à la direction générale des marchés de l'Etat pour obtenir un marché ou un contrat public peuvent être fausses. C'est pourquoi des infractions spécifiques seront créées. Un projet de loi est déjà présenté à l'Assemblée

Marchés publics

La Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat n'a jamais été dénoncée



Les membres de la Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat

Nationale qui va criminaliser les comportements déviant, a-t-il conclu.

Selon le Délégué général des grands travaux, Jean Jacques Bouya, les besoins pressants d'un contrôle exhaustif, fiable et permanent, l'observance de la bonne gouvernance, le souci de renforcer la rigueur, de maîtriser les coûts et de garantir la transparence dans le processus de négociation, de conclusion et de suivi des marchés publics ont conduit le président de la République à réactiver en 2000 la Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat, et à créer en 2002, la Délégation générale des grands travaux. Le Décret 2002-371, du 03 décembre 2002, instituant la Délégation générale des grands travaux, la définit comme organe technique et

administratif de passation des marchés et contrats de l'Etat, et la désigne maître d'ouvrage délégué de l'Etat pour les grands travaux d'aménagement et d'équipement. Ses missions fondamentales, en rapport avec les projets relevant de son seuil de compétences, sont :

- Faire réaliser les études, après avoir reçu des bénéficiaires les termes de référence
- Lancer les appels à la concurrence,
- Organiser le dépouillement des offres à soumettre à la Commission centrale des marchés et contrats de l'Etat,
- Suivre et contrôler l'exécution des chantiers,
- organiser la réception des ouvrages finis.

En rappel, toutes les missions de la Délégation générale des grands

travaux s'accomplissent en collaboration avec les ministères en charge des investissements et du budget, les ministères techniques et les collectivités bénéficiaires des projets. Trois des motivations qui ont commandé à cette démarche peuvent en résumer l'esprit et la lettre. En l'occurrence:

- Le renforcement et l'amélioration des capacités de négociation de l'Etat,
- L'économie des investissements, notamment leur sécurisation par la systématisation des appels à la concurrence,
- La moralisation des marchés publics par la lutte contre la falsification, la surfacturation et la segmentation.

Aussi, dans son fonctionnement de tous les jours, et pour perpétuer le

Marchés publics

La Commission nationale des contrats et marchés de l'Etat n'a jamais été dénoncée

bannissement des pratiques jadis décriées, comme les avenants faciles, le gré à gré ou les régularisations, la Délégation générale des grands travaux procède-t-elle à de larges consultations auprès de toutes les entreprises désireuses de soumissionner aux différents marchés relevant de ses compétences. Les appels d'offres allant jusqu'à l'échelle internationale. Tous les projets hors municipalisation et ceux liés à la municipalisation suivent cette procédure réglementaire.

C'est donc souscrivant aux mêmes postulats, que la Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat vient de siéger pour apprécier les marchés à elle soumis par la Délégation générale des grands travaux.

Les dossiers examinés concernent les projets ci-après, attribués aux entreprises qui suivent:

-Travaux d'aménagement et de bitumage de la liaison Nkombo-

Moukondo à Brazzaville, confiés à l'entreprise brésilienne Andrade Gutierrez S.A

-Informatisation du Guichet Unique Maritime de la Place Portuaire de Pointe-Noire, en sigle GUMAR, à la société BIMV NV.

-Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Pointe-Noire – Dolisie, à Egis BCEOM International

-Fourniture et installation des équipements des aéroports de Dolisie, Owando et Ouesso, à Logan Téléfex

-Contrôle et surveillance des travaux de construction des installations terminales des aéroports de Maya-Maya et d'Ollombo, à SOCOTEC International

-Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage de la route « Obouya-Boundji-Okoyo », à Beller Consult Gmh

-Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage de la route « Owando-Makoua-Mambili », à GAUF INGENIEURE.

-Travaux d'aménagement et de bitumage de l'avenue Marien NGOUABI et Bretelles à Ouesso, à SOCOFRAN.

Ces dossiers soumis et examinés, conformément à l'article 2 du Décret n°2006-335 du 21 juillet 2006 modifiant et complétant le décret n°2000-34 du 30 mars 2000 instituant la Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat. A savoir que la Commission nationale des marchés et contrats de l'Etat statue sur la conclusion, l'attribution et l'exécution des marchés publics et contrats de l'Etat.

Au terme de cette séance, le Délégué général des grands travaux Jean Jacques Bouya, 2^{ème} vice président de la commission a synthétisé:

« La commission a pu examiner toutes les affaires présentées par la Délégation générale des grands travaux. Le plus important est que les quatorze membres, dirigeant toutes les sphères de la vie active du pays se sont imprégnés du labeur consenti par la Délégation générale des grands travaux et les autres structures concernées. En rapport avec l'évaluation des offres, les explications données ont été sans équivoque. C'est seulement après toutes les justifications que tous les projets présentés ont été adoptés par la commission nationale des contrats et marchés de l'Etat. C'est une procédure à laquelle la Délégation générale des grands travaux et les autres administrations intervenant dans les marchés de l'Etat sont habituées. »

Ernest Blanchard Dimi



Une séance de dépouillement des offres

Arrangement spécial Brésil-Congo



M. Pierre Moussa, ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire (à gauche) et M. Celso Amorim, ministre des relations extérieures (à droite) signant l'accord

Le Brésil et le Congo ont conclu, le 1^{er} avril, à Brasilia au Brésil, un accord désigné arrangement spécial de coopération économique,

financière et commerciale. Auparavant déjà, les deux pays ont décidé d'ouvrir leurs ambassades respectives à Brasilia et à

Brazzaville. **Reportage de André Ondélé**

Le nouvel accord de coopération entre le Brésil et le Congo renferme plusieurs avantages pour les peuples brésilien et congolais, en ce sens qu'il prévoit la réalisation d'un certain nombre de projets prioritaires pour les populations.

Cet accord répond à la double volonté, d'abord exprimée en 2005, lors d'une visite de travail du président Denis Sassou Nguesso au Brésil, puis à Brazzaville, en 2007, à l'occasion du voyage au Congo, du président brésilien Luiz Inacio Lula Da Silva. A ces deux occasions, les deux chefs d'Etat se sont résolus à pérenniser ces liens historiques, dont les effets ont toujours été réciproquement bénéfiques. C'est donc pour concrétiser cette volonté commune que le Brésil et le Congo viennent de conclure un accord complémentaire à l'accord de



Echange de parafeurs entre les deux ministres

Arrangement spécial Brésil-Congo



Les experts congolais et brésiliens en séance de travail

coopération économique, scientifique, technique et culturelle. Le nouvel engagement porte sur un arrangement spécial de coopération économique, financière et commerciale. Cet arrangement complète l'accord de coopération signé le 18 février 1981 par les deux Etats.

Les motivations qui ont commandé à cet arrangement résident dans le dessein de diversifier les champs de

la coopération économique et commerciale, développer une coopération stratégique et mettre en œuvre l'arrangement spécial dans plusieurs domaines. Parmi ces domaines, ceux de l'infrastructure, de l'énergie, de l'agriculture. Pour la République fédérative du Brésil, c'est le ministre des relations extérieures, monsieur Celso Amorim qui a paraphé le document. Côté

congolais, l'accord a été signé par Pierre Moussa, ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire.

L'accord vise également l'amélioration des relations financières, par un traitement adéquat de chaque dette contractée par la partie congolaise vis-à-vis de la partie brésilienne. Aux termes de cet arrangement spécial, la partie congolaise invitera les sociétés brésiliennes à participer à la réalisation des infrastructures de transport, des centrales hydroélectriques, et des projets liés à d'autres domaines, notamment l'éducation, la santé, l'habitat, l'agriculture et la recherche agronomique, ainsi que les ressources naturelles.

En rapport avec l'arrangement spécial de coopération économique, financière et commerciale, des projets de haute portée sociale seront exécutés, pour servir d'appui au processus de transformation de notre pays, engagé par le président Denis Sassou Nguesso. Un groupe de travail conjoint sera mis en place pour promouvoir, concrétiser et suivre l'exécution de cet accord.

A.O.

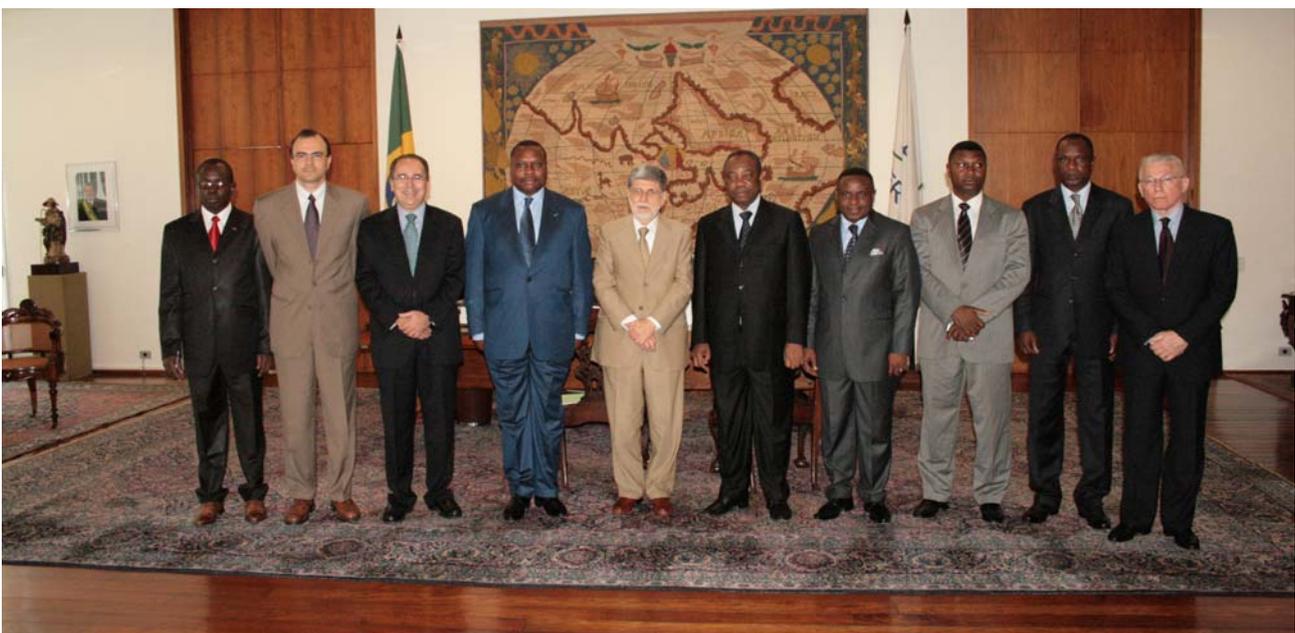


Photo de groupe

Fin d'un cauchemar : route Owando-Makoua-Ouesso



L'état actuel de l'axe Owando-Makoua

La route Owando-Makoua-Ouesso démarre le 07 mai 2008, par le coup de pioche que donnera le président de la République. C'est la fin d'un cauchemar pour une population qui, la mort dans l'âme, se considérait comme totalement coupée de ses compatriotes, tant l'enclavement de la zone était criarde. Le projet de construction de cette route figure parmi les neuf à réaliser dans le cadre du partenariat stratégique conclu le 19 juin 2006 à Brazzaville, entre la République populaire de Chine et la République du Congo. Il intègre l'engagement 4 de *La Nouvelle Espérance* qui concerne le maillage du Congo d'infrastructures de base modernes et viables, tant pour le transit des hommes que pour le désenclavement.

La construction de cette route permettra alors aux populations des zones traversées de s'ouvrir à d'autres horizons. L'axe Owando-Makoua-Mambili est un tronçon de la Route nationale n°2 qui prend son

origine à la sortie de la ville d'Owando, plus précisément au pont Kouyou, pour se terminer en pleine forêt dense, sur la rive gauche de la rivière Mambili. Ce tronçon est actuellement circulaire sur 71 kilomètres, d'Owando à Makoua, grâce à un entretien routier périodique effectué par l'entreprise SGEC. Cette société qui dispose d'une base vie à Owando, et qui a également en charge la réalisation des voiries de Makoua. Sur les 52 kilomètres restants, seuls 15 kilomètres viennent d'être aménagés par le groupement Socotrab sur financement du fond routier. Les 37 autres sont depuis plusieurs années inaccessibles aux véhicules, surtout suite au non fonctionnement du bac sur la rivière Mambili.

Le gouvernement avait confié lors du premier plan quinquennal 1982-1986, les travaux de ce tronçon à l'entreprise Ducler qui était basée à Ouesso, dans le département de la

Sangha. La route fut réalisée jusqu'à la couche de base en latérite, avec tous les ouvrages de franchissement construits sur les rivières Kouyou, Lobi, et Likouala. Les travaux de la route Owando-Makoua-Ouesso furent stoppés en 1986 par le Fond monétaire international à cause de la récession économique que traversait le pays. Etant donné son importance dans le développement de notre pays, et pour l'intégration sous-régionale en Afrique centrale, le président Denis Sassou Nguesso a décidé de relancer l'aménagement et le bitumage de la route Owando-Makoua-Mambili.

Le tronçon Owando-Makoua-Mambili, d'une longueur d'environ 126 kilomètres, est dimensionné pour:

- Une classe de trafic T2
- Une charge à l'essieu simple de 13 tonnes
- Une vitesse de référence de 80 km/h

Fin d'un cauchemar : route Owando-Makoua-Ouessou

-Le profil en travers type est une chaussée de 9 mètres + deux accotements de 1 mètre chacun.

Le corps de la chaussée se compose de la manière suivante :

-Une couche de fondation en sable limoneux jaune de 30 centimètres d'épaisseur ;

-Une couche de base en tout venant de concassage 0 /31,5 de 20 centimètres d'épaisseur.

Les accotements auront un revêtement en enduit superficiel monocouche. Les ouvrages d'assainissement seront constitués des fossés en terre et revêtus de dalots, dont 37 simples de section allant de 1,00x 0,8m à 2,00x2,50 mètres ; 7 dalots doubles de section allant de 1,50x 1,50 mètre à 2,00x2,50 mètres. Il sera construit des caniveaux rectangulaires qui traverseront Makoua, ainsi que des ouvrages d'art de franchissement des cours d'eau mineurs, constitués des ponts en dalle de béton et des

ponts en poutre de béton armé, en remplacement des ponts mixtes actuellement hors d'usage. Un pont sur la Mambili, d'une longueur de 120 mètres, avec trois travées de 40 centimètres chacune et de poutres précontraintes sera également érigé.

121 milliards.436 millions 690 mille 302 francs Cfa, tel est le montant pour les travaux de ce tronçon. Une partie de ce montant servira à la construction des écoles, centres de santé intégrés dans les principaux villages, des stations à carburant, et la construction du siège de la société à Brazzaville. La durée des travaux est fixée à 36 mois. L'entreprise exécutante est China Road and Bridge Corporation.

Les études techniques ont été faites par le bureau GAUFF. Le financement se fera conformément à l'accord-cadre de coopération économique et financière, signé le 19 juin 2006 à Brazzaville, entre la

République populaire de Chine et la République du Congo. A signaler que cet accord, dit partenariat stratégique Congo-Chine, prévoyait, dans sa première phase, l'exécution de neuf projets en fonction des aspirations profondes des populations: la construction de la route nationale Pointe-Brazzaville, la route Obouya-Boundji-Okoyo-frontière Gabon, la route Owando-Makoua-Ouessou, la modernisation des aéroports Maya-maya et d'Ollombo, la couverture nationale en télécommunications, la réhabilitation de l'usine d'eau de Djiri et la construction d'une nouvelle usine, la construction des logements sociaux, de l'hôpital général d'Oyo, la réalisation des lignes de transport associées au barrage hydroélectrique d'Imboulou. Huit de ces projets sont officiellement lancés reste celui relatif à l'usine d'eau de Djiri.

Blanche Marcelle Moka



Tronçon Owando-Makoua